Association Iris Hoarau

# École privée de la maternelle au CM2

# Centre d'activités et d'éveil artistique

Association Iris Hoarau

23 rue de la petite île
97 400 St-Denis

Tél. : 0262 21 33 81
Mail : secretariat@iris-hoarau.fr
direction@iris-hoarau.fr
http://association-iris-hoarau.fr

Association n°W9R1000976 Siret 327 439 691 00038 APE 8520Z

## Présentation

**Iris HOARAU** *(1896-1982)* La passion de l'école et de la poésie.

Elle est née à Bras-Panon et est orpheline dès l'âge de 10 ans. En 1916, elle quitte l'École Normale de Saint-Denis pour embrasser la carrière d'institutrice. Pour elle, c'était toute sa vie, à tel point, que lorsqu'elle prend sa retraite en 1959, elle va se donner toute entière à son école privée mixte à Saint-Denis. Ses mérites seront reconnus par la Croix de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Elle sera également décorée de la Croix de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

## Historique :

**1959** Création de l'école par la fondatrice Iris Hoarau.

**1961** Signature d'un contrat simple avec l'État, pour le primaire.

**1975** L'école devient une association loi 1901 sans but lucratif.

**1982** L'école devient une association de gestion et de tutelle. Disparition de Mademoiselle Iris Hoarau.

**2014** L'école compte 3 classes de maternelle et 5 classes de primaire, pour environ 180 élèves.

## Mission, fonctionnement et financement de l'Association

**Le conseil d'administration est élu et gère l'association conformément aux statuts et au règlement intérieur.**

L'Association regroupe l'ensemble des parents des enfants de l'école et du centre d'activités et d'éveil artistique Iris Hoarau, à jour de leur cotisation.

Elle a pour but de permettre aux parents d'élèves de gérer eux-mêmes leur école et le centre d'activités et d'éveil artistique.

L'Association assure la gestion et la tutelle de l'école et du centre d'activités et d'éveil artistique. Elle assume les charges de fonctionnement grâce aux recettes provenant essentiellement des frais d'écolage aux parents. L'association est reconnue oeuvre d'utilité publique et peut donc recevoir des dons et émettre les reçus fiscaux correspondants.

L'Association a pour mission de soutenir financièrement l'école et le centre d'activités et d'éveil artistique et de participer à l'enrichissement du milieu de vie de vos enfants par divers moyens.

**L'Association est régie par un ensemble de textes légaux ou contractuels :**

- **Les statuts, répondant aux normes européennes ;**
- **Le règlement intérieur qui précise un certain nombre de points inhérents au fonctionnement de l'Association et non prévus dans les statuts ;**
- **Le règlement de l'école et du centre d'activités et d'éveil artistique, qui précise divers points pratiques de fonctionnement spécifique ;**
- **Le projet éducatif qui précise les objectifs éducatifs de l'Association, dans l'esprit de la fondatrice de l'école ;**
- **Le contrat simple avec l'État, pour le fonctionnement des classes primaires en liaison avec l'Éducation Nationale.**

## Le projet éducatif

**1 • Placer l'enfant au cœur de notre démarche éducative.**
Il sera recherché ce qui est bon pour l'enfant et son épanouissement.

**2 • Cultiver les qualités de chacun.**
L'école refuse l'élitisme. Elle est ouverte à tous, sans distinction de niveau. Elle favorise l'épanouissement de tous les élèves à leur rythme et suivant leur capacité, ainsi que l'élargissement de l'ouverture culturelle (anglais, musique...).

**3 • Cultiver notre aspect familial.**
Tout le monde se connaît, tout le monde se parle et tout le monde est écouté comme dans une véritable famille.

**4 • Cultiver le lien avec les parents.**
Un partenariat étroit et véritable avec les parents est cultivé.
L'écoute des parents est donc privilégiée pour leur bon sens, leur connaissance de leur enfant et leur action directe sur le comportement et la progression de celui-ci.

**5 • Garder taille humaine et un nombre d'élèves limité par classe.**
L'école est et restera une école à une seule classe par niveau. Cette limite a pour conséquence directe et voulue, un nombre d'élèves limité.

**6 • Associer maternelle et primaire.**
L'école mélange volontairement maternelle et primaire pour favoriser la continuité pédagogique, éviter les ruptures et favoriser la responsabilisation des plus grands envers les plus petits.

**7 • Cultiver l'ouverture sur les programmes et les méthodes**
L'école est respectueuse des programmes officiels, mais reste ouverte aux expériences positives en faveur des enfants. La mise en place de cours d'anglais et de musique est alors possible.

**8 • Cultiver la sécurité.**
L'équipe pédagogique est étroitement associée à la surveillance des enfants, y compris aux heures de repas. Ceci permet de cultiver une éducation saine avec des règles de vie commune, sous l'œil d'adultes responsables.

**9 • Cultiver la laïcité.**
L'école accueille tous et toutes, sans distinction d'origine, de milieu ou de croyance, permettant d'offrir à nos enfants une vision élargie et ouverte sur les autres, dans le respect de leur croyance.

## La vie à l'école

Les cours ont lieu du lundi au vendredi, hors mercredi, de 8h00 à 11h45 et de 13h45 à 15h45. L'école est ouverte de 7h00 à 18h00, l'accueil dans les classes se fait dès 8h00.
Des garderies (matin et soir), une aide aux devoirs et un accompagnement personnalisé à partir du CP, ainsi qu'un service de cantine sont proposés aux familles.
Les enfants évoluent dans un contexte connu et rassurant.

## Mercredis & Vacances

Le centre d'activités et d'éveil artistique a été ouvert au sein de l'école en avril 2008. Ses principaux objectifs sont de poursuivre pendant les périodes d'inactivités de l'école, la formation des enfants tout en libérant les parents d'une contrainte de garderie. Le centre est ouvert les mercredis et durant les petites vacances scolaires de 7h30 à 18h.

## Avantages de l'école

- École associative laïque, riche d'une diversité confessionnelle
- Solide réputation, depuis plus de 50 ans
- Classes à effectifs limités
- Rythme de 4 jours par semaine
- Résultats scolaires qui vont au-delà des exigences ministérielles
- Suivi individualisé des enfants dans une structure familiale
- Cours d'anglais et de musique intégrés et dispensés par des enseignants spécialisés dès la petite section
- De l'aide aux devoirs et des ateliers organisés sur le temps périscolaire (théâtre, chinois, anglais, créoles...)
- Une garderie organisée à partir de 7h00 du matin et jusqu'à 18h00
- Un centre d'activités culturelles et d'éveil artistique pour les mercredis et les vacances scolaires (de 7h30 à 18h00)
- Un lieu proche du centre-ville mais éloigné des embouteillages
- Un partenariat avec l'association régionale d'éveil musical qui propose des cours de musique collectifs ou individuels.

Association Iris Hoarau

**23 rue de la petite île**
**97 400 St-Denis**

**Tél. : 0262 21 33 81**
**Mail : secretariat@iris-hoarau.fr**
**direction@iris-hoarau.fr**
**http://association-iris-hoarau.fr**

Association n°W9R1000976 Siret 327 439 691 00038 APE 8520Z